



Projet d'établissement de la micro-crèche municipale *« Les doudous en couleurs »*

Conformément aux orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles, le projet d'établissement de la micro-crèche vise à garantir un accueil de qualité, respectueux des besoins de l'enfant, des familles et des professionnels, tout en contribuant à une offre d'accueil adaptée au territoire.

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe, un référentiel commun, un guide de travail et un outil d'information pour les parents, les personnels, les institutions et les partenaires. Il constitue un support de dialogue au sein des équipes et avec les familles. Il détermine les méthodes de travail dont les bases sont communes à tout le personnel et que chacun des membres de l'équipe doit s'approprier.

Cela permet d'avoir de la transparence et de la synergie pour proposer un accueil de qualité avec, comme objectif premier, le bien-être de l'enfant.

C'est également un document permettant aux partenaires, que sont la PMI et la CAF, d'appréhender le fonctionnement et les valeurs portées par le gestionnaire.

Le projet d'établissement de la micro-crèche de Saint-Molf s'inscrit dans une politique globale qui doit permettre au jeune enfant de se construire dans son environnement, dans un cadre favorisant son épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel. « Les doudous en couleurs » doit être un espace garantissant la sécurité physique et affective des enfants, pour leur permettre de grandir au sein d'un lieu rassurant et positif.

Ce projet d'établissement met en œuvre les textes réglementaires en vigueur :

- Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)- la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1
- Code de la santé publique (CSP)

Conformément à l'article R2324-29 du code de la santé publique, ce projet d'établissement comprend :

- I. Le projet d'accueil
- II. Le projet éducatif
- III. Le projet social et de développement durable.
- IV. Un projet d'évaluation de la qualité d'accueil

I. PROJET D'ACCUEIL

A. Les prestations d'accueil proposées

1. Le gestionnaire

La micro-crèche est un service public géré par la Mairie de Saint MOLF, 1 rue des Epis 44350 SAINT-MOLF ☎ 02 40 62 50 77, dont le maire est Hubert DELORME.

- **Nom de la structure :** Micro-crèche « Les doudous en couleurs » 12 rue de la Roche Blanche - 44350 SAINT-MOLF ☎ 02 40 01 58 39 ° Portable 06 25 08 86 97

La micro-crèche a ouvert le 20 avril 2009.

- **Nom et qualification de la direction de la micro-crèche :**

La micro-crèche a pour directrice Madame Nathalie COUBARD, Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants.

- **Convention Territoriale Globale** ☒ OUI ☐ NON

Le contrat d'objectif et de financement est signé avec la CAF pour une durée de 4 ans du 01/01/2022 au 31/12/2026.

2. Le financement

Fonctionnement en mode PSU (financement de la CAF au moyen de la Prestation de Service Unique) versée au gestionnaire

3. Avis et autorisation d'ouverture

- **Date du dernier agrément :** 26 janvier 2026, avenant de l'agrément du 5 mars 2009, par courrier du président et de la vice-présidente déléguée du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.
- **Autorisation du Maire :** Arrêté du Maire en date du 16 avril 2009 autorisant l'ouverture de la micro-crèche « La Salorge des doudous », puis arrêté du 18 décembre 2025 autorisant l'ouverture de la micro-crèche « Les doudous en couleurs », établissement recevant du public.
- **Capacité / Modalités d'accueil :** Ce service, au regard de l'agrément délivré par la PMI est conçu pour accueillir 10 enfants de 2 mois à 3 ans avec une possibilité de dépassement jusqu'à 12 enfants autorisé sur certains temps de la semaine, sous réserve que la moyenne hebdomadaire de fréquentation ne dépasse pas 100%.

La micro-crèche est une structure collective destinée à faciliter la vie quotidienne des familles, en leur offrant trois possibilités d'accueil de 8 h à 18 h 30 :

- Accueil avec contrat régulier,
- Accueil avec contrat « occasionnel-régulier »
- Accueil sans contrat, sur réservation
- Accueil d'urgence

B. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La micro-crèche peut accueillir les enfants en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique pour lesquels un projet d'accueil individualisé est élaboré par le médecin traitant de l'enfant ou le spécialiste en charge du suivi de la pathologie, en collaboration avec la référente santé et accueil inclusif et la directrice de la structure.

La possibilité de l'accueil d'un enfant porteur de handicap est aussi étroitement liée aux compétences de l'équipe et à la configuration des locaux. La structure est conçue pour accueillir un enfant ou un parent en fauteuil roulant.

Les professionnels concourent à l'intégration de ces enfants en préparant leur arrivée en amont avec les familles et en travaillant en collaboration avec le personnel socio-médical assurant le suivi de l'enfant.

C. Les compétences professionnelles mobilisées

1. L'équipe et les intervenants

4 agents, employés à 35h/semaine et 1 agent employé à 28h/semaine sont chargés d'accueillir les familles et de veiller au bien-être des enfants, dans le respect de l'autorité parentale et du règlement de fonctionnement. Les 5 agents sont également chargés de l'entretien des locaux, du mobilier et du linge.

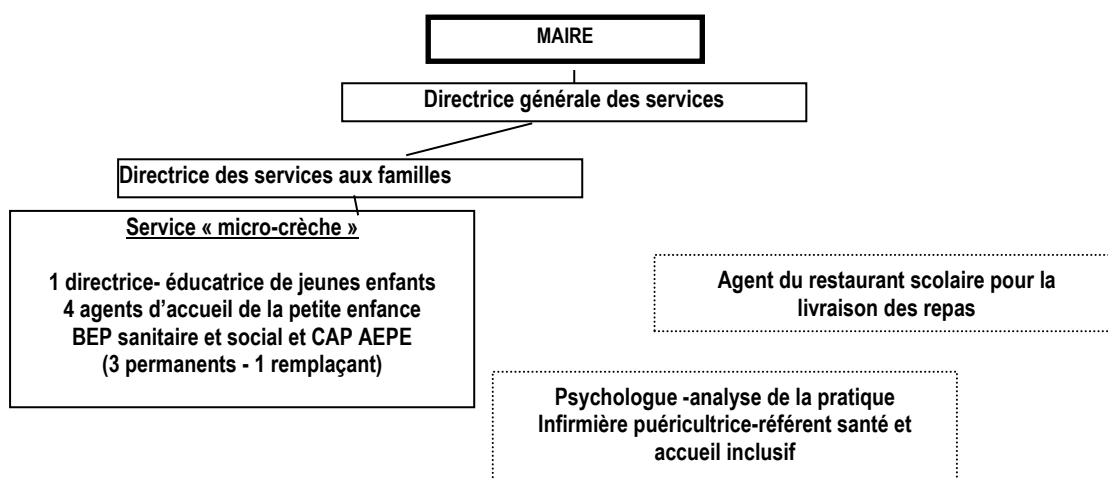
Les compétences des professionnels s'inscrivent dans leur pluridisciplinarité.

Le suivi technique et pédagogique de la micro-crèche est assuré par une directrice, titulaire du diplôme d'état de puéricultrice, d'éducateur de jeunes enfants ou d'infirmier, présente 2 jours par semaine pour assurer le travail administratif. En cas d'absence, la continuité de la direction est assurée par la Directrice des services aux familles et de l'action sociale et, à la micro-crèche, par les agents d'accueil qui prennent des décisions conformément au règlement de fonctionnement et aux protocoles de santé et sécurité.

La continuité administrative est assurée conjointement par la Directrice des services aux familles et les agents d'accueil petite enfance formés aux missions prioritaires (ex : protocoles, règlement de fonctionnement, inscription, facturation, planning des enfants et du personnel, suivi des stagiaires).

Le suivi santé est garanti par une référente santé et accueil inclusif, avec laquelle la collectivité a conventionné.

Organigramme de la structure :



2. Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Différents temps de concertation assurent la cohésion du travail d'équipe : journées pédagogiques, réunions d'équipe pendant lesquelles des intervenants peuvent guider les professionnelles sur des connaissances plus spécifiques.

Un classeur de textes sur différents thèmes de la petite enfance est à disposition des professionnelles pour se documenter sur des temps plus calmes comme la sieste par exemple. Ces lectures peuvent amener à des réflexions communes lors des réunions.

Tous ces échanges sont effectués sans jugements et dans le respect de la parole de l'autre.

Un climat de confiance mutuelle et de bienveillance est nécessaire au bien-être des professionnelles et des enfants qu'elles accueillent.

3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'équipe bénéficie de trois journées pédagogiques par an dont 6h d'analyse de la pratique avec une psychologue. Ces journées permettent une réflexion approfondie du travail auprès des enfants et la mise en place de projets.

De plus, neuf réunions d'équipe mensuelles sont programmées en soirée pour échanger sur l'organisation, le bien-être des enfants et des familles, l'aménagement de l'espace, etc.

La référente santé et accueil inclusif y rencontre aussi l'équipe pour présenter les différents protocoles de soins et d'urgence.

Les professionnelles participent une à deux fois par an à des formations. Celles-ci permettent la mise à jour et/ou l'approfondissement des connaissances et entraînent donc une amélioration permanente des pratiques professionnelles.

Un protocole de prévention de la maltraitance institutionnelle est mis en place et soutenu par une formation continue de l'équipe, afin de garantir des pratiques professionnelles respectueuses et bienveillantes.

4. L'accueil des stagiaires et des apprentis

Des stagiaires pour la préparation de diplômes d'Etat, de baccalauréats des services aux personnes, de certifications correspondant à ceux du personnel encadrant sont accueillis tout au long de l'année.

Avant l'acceptation de leur stage, ils sont reçus par la directrice pour échanger sur les objectifs de leur stage et ses modalités de fonctionnement et de déroulement. Un livret du stagiaire leur est remis pour les informer sur les postures professionnelles à adopter pendant leur période de stage.

Leur suivi est assuré par une professionnelle et supervisé par la directrice à l'aide de bilans hebdomadaires.

La commune n'a pas jusqu'à présent accueilli d'élèves en alternance. Leur accueil est néanmoins à l'étude.

II – LE PROJET EDUCATIF

A. L'accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La continuité de l'accueil, en maintenant le lien entre la vie dans l'établissement et la vie à la maison, est assurée par la mise en place de repères dans le temps (déroulement de la journée, rituels...), dans l'espace (fonction des espaces, visuels...) et d'interlocuteurs privilégiés de l'enfant et de sa famille (l'accueil du matin, les transmissions en fin de journée...).

1. La familiarisation

L'enfant a besoin d'un accueil progressif afin de préserver sa stabilité et sa sécurité affective. Cette période appelée « familiarisation » est essentielle, celle-ci dure le temps nécessaire à l'enfant et sa famille pour se sentir en confiance. Cette relation de confiance va se construire dès le premier contact et au fur et à mesure des échanges. Une professionnelle référente accueille l'enfant durant la période de familiarisation et passe progressivement le relais à ses collègues. Le premier accueil d'une durée d'une heure se fait en présence d'un ou des deux parents. Les temps suivants sont pensés de

manière répétitive et progressive, avec des horaires similaires lorsque cela est possible, afin de créer des repères temporels rassurants pour l'enfant. La présence parentale est maintenue lors des premiers temps, puis diminuée progressivement, selon les réactions et la capacité de l'enfant à investir le lieu et la relation avec les professionnelles.

Ces temps de familiarisation permettent à l'équipe, l'enfant et ses parents de faire connaissance progressivement : les premiers temps d'accueil seront l'occasion d'échanger sur les besoins et habitudes de l'enfant et sur l'organisation d'une journée à la crèche.

L'enfant se familiarise peu à peu avec son nouveau milieu de vie et les personnes qui s'en occuperont : présentation de l'équipe et visite des locaux avec les parents.

Une séparation en douceur adaptée à son rythme et à celui de ses parents aide à sécuriser l'enfant. Sa sécurité affective est également assurée par la mise en place d'une professionnelle référente présente à chaque arrivée (et départs si possible) afin de créer un lien d'attachement et un repère. L'amplitude de ces premiers temps d'accueil est établie avec les parents et la référente en fonction du ressenti de l'enfant et de sa famille. L'enfant pourra avoir à sa disposition les objets qui le sécurisent (doudou, tétine...).

L'objectif est d'établir graduellement un lien de confiance en considérant les parents comme les premiers interlocuteurs, en valorisant leur place.

La directrice se tient à la disposition des parents pour échanger sur leurs questionnements.

2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ».

Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

a. Les transmissions aux arrivées et départs de l'enfant

Lors de l'arrivée de l'enfant et de son parent, l'accueillante sera à l'écoute du parent pour prendre les informations utiles à la continuité de la vie de la maison à la crèche (ex : sommeil, repas, santé, etc.). Le parent est invité à entrer dans la pièce de vie pour accompagner son enfant à la séparation le temps nécessaire. La professionnelle se rend disponible pour assurer l'accueil de l'enfant et son besoin éventuel de sécurité affective.

Lors du départ de l'enfant, la professionnelle accueille le parent au sein de la pièce de vie afin de favoriser ce temps des retrouvailles. Elle relate le déroulement de la journée. Ces transmissions ne sont pas exclusivement axées sur les repas, changes et sommeil de l'enfant. Elles visent à valoriser l'enfant dans son développement et permettent au parent de visualiser son enfant au sein de la crèche. Ces transmissions individualisées reposent sur l'observation de l'enfant au long de la journée et les échanges au sein de l'équipe.

b. La sécurité physique et affective

Sécurité physique

L'accueil de l'enfant se fait dans des locaux et avec un matériel répondant aux normes de sécurité. Le lieu de vie de l'enfant a été aménagé avec un mobilier approprié et en divers espaces (activités, repas, change, sommeil), adaptés et sécurisés autant que possible (anti-pince-doigts, prises et poignées en hauteur, préau, barrières, etc.). Les jouets à disposition répondent aux normes en vigueur. Un cadre sur les règles de sécurité est établi en équipe et expliqué dès que nécessaire aux enfants.

Sécurité affective

Pour veiller à la sécurité affective de l'enfant, une relation individualisée est établie avec lui. L'équipe favorise une familiarisation au rythme de chaque famille au sein de la structure. A chaque fois que l'enfant vient aux « Doudous en couleurs », il dispose de ses objets transitionnels (doudou, tétine) qui l'aident à mieux vivre la séparation d'avec ses parents ou à affronter une nouvelle situation.

L'équipe est à l'écoute des besoins affectifs de chaque enfant. Cela passe par la reconnaissance de sa souffrance et de ses émotions, et la mise en place de gestes et de paroles destinés à rassurer l'enfant. La valorisation dans ses acquisitions et l'accompagnement dans ses difficultés sont également un point essentiel au bon développement de l'enfant. Les adultes laissent l'enfant découvrir librement son environnement tout en veillant au respect du cadre établi en équipe. La mise en place et le respect du cadre est rassurant pour les enfants : ils ont besoin régulièrement d'aller en chercher les limites.

Au sein de la crèche, les enfants sont encouragés à exprimer leurs émotions librement dans un environnement sécurisant et bienveillant. La présence attentive des professionnels permet d'accueillir ces émotions, de les verbaliser et d'accompagner progressivement les enfants dans leur compréhension et leur régulation, en respectant leur développement et leur rythme individuel.

La micro-crèche s'inscrit dans une démarche éducative bienveillante et respectueuse du développement du jeune enfant. À ce titre, elle ne recourt ni à la punition ni à l'isolement comme moyens éducatifs. Les comportements de l'enfant sont considérés comme des modes d'expression de ses besoins, de ses émotions ou de ses difficultés. Les professionnelles privilégient un accompagnement basé sur l'observation, l'écoute et la verbalisation, en proposant un cadre sécurisant et contenant. L'adulte intervient pour mettre des mots, poser des limites claires et adaptées à l'âge de l'enfant, et l'aider à retrouver un apaisement, sans jamais le mettre à l'écart du groupe. Cette posture éducative vise à soutenir le développement émotionnel et social de l'enfant, dans le respect de sa dignité et de sa sécurité affective.

c. L'aménagement de l'espace

Le bâtiment de 173 m², construit en modulaires, a été conçu pour répondre au référentiel bâtiminaire du 31 août 2021.

Description des locaux :

- 1 hall d'accueil
- 1 WC adultes/PMR avec lave-mains
- 1 local technique et de rangement avec étagères
- 1 bureau
- 1 salle de vie (accueil, différents coins d'activités, coin repas, ...)
- 1 cuisine
- 1 salle de change (2 wc enfants, un lave-mains, table de change double)
- 1 chambre avec 5 ou 6 lits
- 1 chambre avec 5 lits
- 1 chambre avec 1 lit pliant pouvant également servir de pièce « coin calme » ou « pièce de motricité » en fonction des moments de la journée et des tranches d'âge des enfants

Description des espaces extérieurs :

- 1 espace vert fermé par un portillon devant la micro-crèche
- 1 local poussettes couvert
- 1 jardin clôturé et aménagé avec préau
- 1 local poubelles

L'aménagement des locaux a été réfléchi dans le respect des besoins et du rythme propre à chaque tranche d'âge.

Dans un premier temps, conformément au règlement de fonctionnement en vigueur à partir de janvier 2026, l'accueil est limité à 10 enfants, avec la possibilité d'en accueillir ponctuellement un onzième et douzième (une place ponctuelle et une place d'urgence).

Un espace vert fermé par un portillon devant la micro-crèche

Cet espace garantit la sécurité des enfants à la sortie de la micro-crèche et lors de l'accès au jardin.

Un local couvert pour les poussettes

Un espace couvert et grillagé, fermé grâce à un digicode peut accueillir 6 poussettes et petits vélos/trottinettes.

Un hall d'accueil comprenant :

- Un vestiaire enfants avec 15 porte-manteaux avec étiquettes -prénoms à disposition des parents
- 15 casiers à chaussures nominatifs
- 15 casiers traversants dans la pièce de vie asservis d'une étiquette avec la photo des enfants. Ces derniers sont dédiés à recevoir les affaires personnelles de chaque enfant (vêtements de rechange, doudou) et sont accessibles à l'enfant du côté de la pièce de vie.
- Un meuble avec 8 casiers : 6 casiers avec les photos des enfants accueillis occasionnellement + 2 casiers pour ranger les surchaussures en tissu

Le meuble est recouvert d'un tapis. Les parents peuvent y asseoir leur enfant pour l'habillage ou déshabillage.

- Une chaise adulte et 2 chaises enfants
- Un panneau d'affichage destiné aux familles
- Des surchaussures en tissu avec un bac « propre » et un bac « sale »
- Un extincteur fixé au mur.

Un WC adultes/PMR avec lave-mains

Ces toilettes sont accessibles par l'accueil, avec mise à disposition d'un réducteur + un marchepied pour les enfants

Un local technique et pièce de rangement avec étagères

Cette pièce sert à ranger le matériel pédagogique.

Un bureau

Ce bureau est destiné à la directrice. Sa porte ouvre sur l'accueil et une fenêtre donne sur la pièce de vie.

Il est équipé d'un bureau informatisé, d'une table pour recevoir les familles et de rangements.

Une salle de vie (accueil, différents coins d'activités, coin repas, ...)

- Un **meuble avec des placards** et un espace pour les fiches enfants avec QR code et la tablette où les parents badgent l'arrivée et le départ de leur enfant
Ce meuble peut également contenir des CD et le poste radio-CD,
- Une **borne d'accueil** avec les plannings des enfants et les classeurs des différents protocoles,
- Un **coin « activités d'éveil »** avec un chevalet, une grande table ronde, un évier adulte pour le nettoyage du matériel, un lave-mains pour les enfants,
- Un **coin dînette** / table à langer et jeux d'imitation (baigneurs, vêtements),
- Un **coin calme/lecture** (canapé au sol et lecture...) accoté à un bac 2 étagères à roulettes pour le rangement des livres mis à la libre disposition des enfants,
- 2 poires pour s'asseoir/s'allonger ou s'y adosser,
- 2 sièges au sol,
- Un **coin « jeux »** proposant des jeux de construction, des voitures, des instruments de musique, des personnages, des animaux, des balles, etc.
Ce coin est composé :
 - d'une rangée de 3 meubles bas séparant le coin repas du coin jeux. Ces meubles proposent 9 casiers avec des bacs de jeux accessibles aux enfants et 9 casiers fermés par une porte pour d'autres bacs de jeux et des jeux de société. Cette organisation permet le roulement des jeux et ainsi garantir leur attractivité auprès des enfants,

- d'une table d'activités avec rebords et tapis permettant de jouer debout.
- d'un espace dégagé pour jouer au sol avec des coussins à disposition si besoin,
- Suivant les âges des enfants :
 - un **coin bébés** matérialisé au sol par un tapis et un canapé au sol pour l'assise de la professionnelle,
 - un **coin motricité** constitué de modules en mousse de différentes formes (cet aménagement peut être réduit ou installé dans la salle d'activités/salle de sieste si besoin),
 - Un **coin repas** délimité constitué de :
 - 1 ou 2 chaises hautes suivant l'âge des enfants,
 - 1 fauteuil pour donner les biberons,
 - 3 tables demi-hexagone avec 9 chaises enfants adaptées aux différents âges,
 - 1 chaise basse « cocon »,
 - 2 chaises réglables à roulettes adultes,
 - 2 tabourets à roulettes,
 - 1 chariot pour le service,
 - 1 miroir pour que les enfants se lavent le visage et les mains avec des gants de toilettes après les repas.

Une cuisine aménagée avec :

- un côté « propre » : réfrigérateur/congélateur, bain-marie électrique pour maintenir les plats au chaud après livraison en liaison chaude, des placards pour la vaisselle et les bavoirs, un plan de travail et un coin biberonnerie avec un chauffe- biberons et un micro-ondes (pour la réchauffe éventuelle de plats industriels),
- un côté « sale » : un lave-vaisselle en hauteur, un évier, des placards pour la réserve alimentaire, une poubelle, un plan de travail

Une salle de change avec :

- une table de change double (deux côtés « change couché » avec un côté muni d'un escalier escamotable)
- des paniers individuels pour les affaires personnelles de chaque enfant (vêtements, crème pour le change, etc.),
- 2 wc enfants et 2 pots
- un lave-mains enfants,
- des meubles de rangement pour les couches,

Une chambre avec 5 ou 6 couchettes au sol et 1 lit à barreaux bas pliable,

Une chambre avec 5 lits à barreaux (hauts et bas selon l'âge des enfants),

Une chambre avec 1 lit à barreaux bas pliant. Cette pièce peut également servir de pièce « coin calme » ou de « pièce de motricité » en fonction des moments de la journée et des tranches d'âge des enfants,

Concernant le repos : une chambre pour les bébés et l'autre pour les plus grands (souplesse pour toujours privilégier le rythme individuel). Un lit pliant est également

disponible dans la troisième chambre pour permettre de respecter au mieux le rythme de chaque enfant.

Une **salle du personnel** avec :

- 5 vestiaires
- une cuisine équipée d'un évier, un réfrigérateur, des plaques induction, un four, un micro-onde, une cafetière, une bouilloire, etc.
- une table, 4 chaises,
- une chaise longue pliante,

Une **buanderie** équipée de :

- un lave-linge,
- un sèche-linge,
- un plan de travail,
- un évier/dévidoir pour les eaux sales
- chariot de ménage

Le jardin est aménagé avec 2 maisonnettes, toboggans, abri de jardin pour le rangement des vélos, ballons, cerceaux, jeux, un bac à sable aux beaux jours, 3 bacs dédiés au jardinage, etc.)

L'entretien des espaces intérieurs est assuré par les professionnels.elles tout au long de la journée (espace repas et cuisine) et après le départ des enfants.

L'entretien du jardin est réalisé par les services techniques de la commune.

L'entretien du linge est géré par les agents de la micro-crèche.

d. Accompagnement vers l'autonomie

Circulation des enfants dans les espaces

Dans l'entrée et les toilettes, les enfants sont accompagnés d'un adulte (parent ou professionnel.le) pour l'aider à l'habillage, déshabillage, pour le lavage des mains et pour l'utilisation des toilettes. L'autonomie de l'enfant est valorisée : l'adulte propose son aide si nécessaire mais encourage l'enfant à faire seul dès qu'il en a les capacités.

Dans l'espace de vie, les enfants évoluent librement sous le regard bienveillant de l'adulte. Un.e professionnel.le est toujours assis.se au sol pour être disponible auprès des enfants.

Avant et après le repas, les plus grands aident à la mise en place (nettoyage de la table, distribution des assiettes, couverts, verres, bavoirs, etc.), lavage des mains et du visage devant le miroir.

La salle de change où se situent les WC enfants et les pots n'est pas accessible librement aux enfants. Ils doivent être accompagnés d'un adulte. Le ou la professionnel.le accompagne donc l'enfant dans la salle de change en encourageant son autonomie :

- Pour les plus petits, dès que l'enfant en a les capacités et l'envie, il est assis sur la table de change et s'allonge seul. Avant cette étape, les bébés sont accompagnés dans leurs gestes naturels pour les allonger (assis, enroulés-déroulés sur le côté puis allongés sur le dos)
- Pour les enfants marcheurs, montée par les escaliers sur la table de change ou, pour les enfants souhaitant aller sur les toilettes ou le pot, aide au déshabillage selon les besoins et proposition d'un gant de toilette pour se laver tout seul avec intervention de l'adulte si nécessaire pour garantir une bonne hygiène. Le change se fait alors debout sur la table de change ou au sol selon la position la plus confortable pour l'enfant et/ou l'adulte.

Dans les chambres,

- Pour les plus petits, les enfants sont couchés suivant leur rythme. Un.e professionnel.le porte l'enfant dans son lit haut et l'allonge en accompagnant ses mouvements (idem table à langer). L'adulte verbalise cet instant pour rassurer le tout-petit, il reste si besoin quelques instants pour accompagner son endormissement.
- Pour les plus grands, ils s'installent seuls dans leur couchette. L'enfant essaie de mettre sa turbulette, l'adulte finalise.

B. Le soin

1. L'alimentation

L'alimentation de l'enfant se fait suivant les indications orales et écrites données par les parents, lors de la période de la familiarisation de l'enfant.

L'équipe gère avec les parents les introductions alimentaires ainsi que les quantités de lait dans les biberons. Ces informations sont notées sur un tableau réactualisé au fur et à mesure que les habitudes alimentaires évoluent.

Les laits infantiles/maternels sont fournis par les parents. Ils doivent apportés selon le protocole prévu par la structure (cf règlement de fonctionnement). La structure fournit le déjeuner et le goûter. Les repas sont confectionnés par les agents du restaurant scolaire et livrés en liaison chaude. L'eau du robinet est utilisée pour la boisson et les biberons. A la demande des parents, des bouteilles d'eau peuvent être fournies pour les biberons.

Les biberons sont donnés sur les genoux dans le fauteuil prévu à cet effet. Puis, suivant le développement psychomoteur de l'enfant, dans la chaise haute, la chaise avec tablette puis à table.

Pour les plus petits qui dorment le matin, le déjeuner est pris suivant leur rythme.

Les plus grands commencent à manger vers 11h30.

Le goûter est servi en fonction des heures de réveil des siestes (à partir de 15h30).

Les repas se déroulent dans une ambiance sereine. L'observation permet de déterminer les besoins des enfants (ex : faim, aide, etc.)

Dans le cas où un enfant présente une allergie alimentaire, le référent santé et accueil inclusif de la crèche prend contact avec le médecin traitant de l'enfant afin d'établir un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Tout régime spécifique (sans gluten, végétarien, allergie alimentaire...) doit faire l'objet d'une ordonnance rédigée par le médecin traitant.

2. Le sommeil

Le sommeil permet le repos avec récupération physique et nerveuse, la croissance, l'assimilation des acquis, la guérison, l'apaisement et l'équilibre émotionnels grâce aux rêves.

Les temps de sommeil sont importants pour tous les enfants, le rythme et les rites d'endormissement de chacun sont respectés au maximum dans les limites d'un accueil en collectivité.

Aux « Doudous en couleurs », 2 chambres sont utilisées en fonction de l'âge et du rythme de chaque enfant, et la troisième chambre peut être aménagée pour les enfants ayant un rythme décalé et/ou besoin d'être rassurés par le bruit de la pièce de vie (en laissant la porte entrouverte).

L'équipe crée un environnement personnel et sécurisant à l'enfant. Les enfants accueillis régulièrement dorment en priorité toujours dans le même lit (orientation respectée dans l'espace) et le même dortoir. Les turbulettes ou couvertures sont fournies par les parents et sont donc personnelles. Les couchers sont verbalisés. Un temps ritualisé est effectué après le repas (lectures et déshabillage en incitant l'autonomie).

La surveillance de sieste dans la chambre des plus grands est assurée dans la chambre par un.e professionnel.le jusqu'au réveil des premiers enfants et, en cas de sous-effectif du personnel, le temps de l'endormissement de tous les enfants au minimum et prolongée par un babyphone et surveillance visuelle à travers la fenêtre donnant sur la pièce de vie et/ou en entrant dans la chambre si besoin.

Les plus petits sont couchés de manière échelonnée suivant leur rythme. Une surveillance en entrant dans la chambre s'effectue régulièrement (toutes les 10 à 15 minutes) et lors de pleurs/bruits entendus dans le babyphone. Un.e professionnel.le peut rester dans la chambre en cas d'endormissement difficile si besoin.

Dans le cadre du projet éducatif, les encadrants.es évitent de réveiller un enfant qui dort, sauf impératif exceptionnel et en fin de journée pour les départs.

3. L'hygiène et les soins corporels

Chaque enfant dispose individuellement dans la journée d'un lit, d'un porte-manteau pour ses vêtements, d'un casier pour ses objets et produits personnels. Les vêtements salis durant la journée sont rendus aux parents chaque soir (sachet plastique dans le casier).

Avant tout soin apporté à un enfant, le/la professionnel.le se lave les mains puis prépare son matériel afin qu'il soit réalisé en toute sécurité et dans le respect de son

confort. L'enfant est prévenu du soin qui va lui être apporté, le.la professionnel verbalise tous ses gestes pour le rassurer.

Le change est un moment privilégié car l'enfant et le.la professionnel se retrouvent à deux. L'adulte est totalement disponible. C'est donc un moment qui favorise les échanges.

L'enfant, en cohésion avec ses acquis réalisés à la maison, est accompagné dans l'acquisition de la continence à son rythme. Des petites toilettes et des pots sont à disposition dans la salle de change. Les changes des plus grands peuvent s'effectuer debout en accord avec l'enfant. Ces étapes sont échangées avec les parents pour assurer la cohésion de l'accompagnement.

Le nettoyage du siège s'effectue à l'eau et au savon. Si besoin, les parents peuvent fournir un autre produit de nettoyage.

Le linge nécessaire au couchage (draps housse), aux repas et aux soins d'hygiène est fourni et entretenu par la structure.

4. Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ».

Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le rythme de l'enfant est respecté dans les limites imposées par la collectivité. Autant que possible les professionnels.les répondent aux besoins individuels de chaque enfant en l'observant, en l'écoutant et en tenant compte de ses habitudes à la maison et des demandes parentales.

Les adultes veillent donc à respecter autant que possible les rythmes au niveau du sommeil, de l'alimentation, de l'hygiène, du développement psychomoteur, des activités et des sorties.

Le respect de l'enfant, notamment à travers ses rythmes, engendre un climat de confiance et favorise une bonne estime de soi.

L'équipe s'appuie sur une méthodologie d'observation professionnelle quotidienne, pouvant être complétée par des grilles d'observation partagées, afin d'analyser les besoins des enfants et d'ajuster les pratiques éducatives. Ces observations permettent un suivi régulier du développement, du bien-être et des besoins individuels de chaque enfant.

a. Le jeu et activités

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».

Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

- *Le jeu libre*

Le jeu étant inné pour l'enfant, l'équipe s'attache à aménager l'espace de vie en différents « coins d'activités » où les enfants peuvent évoluer librement : coins symboliques, coin lecture, coin construction, tapis des bébés, etc. Cet environnement ludique propose des jouets adaptés aux différents âges en créant une cohérence de jeu.

Les coins non cloisonnés permettent à l'enfant de transporter les jouets d'un espace à l'autre toujours sous le regard bienveillant du professionnel qui assure sa sécurité. Celui-ci intervient le moins possible, laissant l'enfant apprendre seul, tout en sachant qu'il peut toujours demander de l'aide, condition indispensable pour la construction de son autonomie.

- *Les activités proposées*

Les activités proposées par les professionnels sont adaptées aux compétences motrices et cognitives de l'enfant, l'incitant à la découverte et à la création de ses expériences propres (ex : activités d'éveil artistique, culturel, moteur, journée sans jouets, etc.). L'équipe sera présente pour l'encourager dans ses efforts et sa créativité.

- *Le jardin et la sensibilisation à la nature*

Les sorties dans le jardin s'effectuent de manière quotidienne. Ces temps en extérieur répondent aux besoins des enfants de se mouvoir, de bouger, de s'oxygéner ainsi que de découvrir la nature à travers l'observation et le respect de la faune et de la flore. Des activités à l'aide d'éléments naturels sont également mises en place. Tous les sens sont éveillés. Cet environnement naturel est apaisant pour le jeune enfant.

b. L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».

Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Régulièrement, les professionnels proposent des temps d'éveil artistique à travers des ateliers peinture sur différents supports, avec divers outils, des ateliers « manipulation » à l'aide de différentes matières, des danses sur des musiques aux rythmes variés, etc. Les choix de ces activités sont pensés dans l'objectif d'éveiller les sens des enfants.

L'éveil culturel des jeunes enfants est assuré à travers l'écoute des musiques du monde, chants de comptines, la lecture, les visites d'exposition, etc.

La lecture d'albums occupe également une grande place à la micro-crèche. Le livre est un moment de partage entre l'enfant et l'adulte dans le plaisir et la complicité. Il aide à grandir, à voir plus loin que la réalité, à construire sa pensée, à développer son langage.

Les livres sont à la disposition des enfants. La lecture est proposée de manière individuelle et offre à l'enfant un moment privilégié. Les familles peuvent emprunter les albums.

La qualité de la sélection des ouvrages est garantie par le partenariat avec l'association « Mille-feuilles et Petit Lu », dont les bibliographies reflètent une recherche exigeante et une vision constamment renouvelée de la littérature jeunesse."

c. L'égalité garçon fille

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels.les qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».

Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les enfants sont valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Les professionnels.les veillent à ce que les filles et les garçons soient encouragé.e.s de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné.e.s dans leur développement. Chaque enfant est considéré dans sa globalité.

Les jeux, précédemment genrés, sont mis à disposition de tous les enfants. Les professionnels.les évitent de transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement lié au sexe de l'enfant aussi bien dans leur proposition d'activités que dans leur discours aux enfants et aux familles. Ils.elles accompagnent la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

III- Le projet social et le développement durable

a. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Saint-Molf, Commune rurale de 2 859 habitants au 01/01/2022, est située dans la presqu'île Guérandaise. Dès son élection en 2008 l'équipe municipale a voulu mettre à disposition des familles mendulphines un accueil collectif pour la petite enfance.

Le souhait de créer une structure d'accueil pour les moins de 4 ans résulte d'une attente de la population.

La commune a fortement augmenté sa population sur les 10 dernières années avec un apport de jeunes couples important. Entre 1999-2005 le solde migratoire était de 427

personnes et le solde naturel était de 102 soit une augmentation de population de 529 habitants.

Le nombre de naissance sur les 3 années précédant l'ouverture de la structure était de 84 soit 27 par an en moyenne (2006 : 22, 2007 : 24, 2008 : 37). De 2009 à 2012, la commune a ensuite connu en moyenne 29 naissances par an.

Les assistantes maternelles représentaient en 2008 l'unique mode de garde sur la commune (13 assistantes maternelles pour environ 30 places).

Pour les parents ne trouvant pas d'assistante maternelle sur la commune, le recours aux communes voisines devenait nécessaire. Les parents exprimaient une seconde attente, à savoir la possibilité de garde ponctuelle de jeunes enfants dont les mamans ou papas sont en congé parental.

Après plusieurs temps de discussion, offrir une réponse à ces deux attentes est apparu importante à l'équipe municipale pour l'accueil ou le maintien de ces jeunes familles sur la commune.

3 solutions ont été identifiées par la municipalité pour répondre aux besoins :

- ✚ Conclure une convention avec les communes voisines ayant un multi accueil. Après contact avec celles-ci, ayant déjà du mal à répondre à leur propre population, elles ne souhaitent donc pas ce type de convention.
- ✚ Créer ou encourager la création d'un regroupement d'assistantes maternelles. Après renseignement pris, cette solution n'apporte pas de nouvelles places pour des enfants sous contrat et très peu pour des occasionnels.
- ✚ Créer une micro-crèche. Cette structure engage financièrement la commune mais apporte la meilleure réponse à l'attente des parents.

La solution 3 a été choisie et il a donc été décidé, malgré le coût financier, de s'engager dans la mise en place de cette structure.

La pérennisation de la structure a été confirmée par la nouvelle équipe municipale élue en 2014.

En 2020, la population étant toujours en augmentation (2 805 habitants) avec l'arrivée de nouvelles familles et le nombre d'assistants maternels (15) en diminution (27 assistants maternels en 2017) le projet prioritaire du programme municipal est la construction d'une nouvelle micro-crèche. Les locaux utilisés ne répondant pas aux exigences de l'arrêté du 31 août 2021 concernant les locaux des établissements d'accueil du jeune enfant, l'étude de la construction d'une micro-crèche de 12 places est lancée.

En décembre 2024, le projet est validé.

L'ouverture de la nouvelle micro-crèche, construite pour 12 places, est prévue pour janvier 2026. Sa capacité d'accueil sera, dans un premier temps, limitée à 10 enfants au quotidien avec une place réservée pour la commune de Mesquer.

· profil des familles : Saint-Molf est une commune à la population jeune : la part de population mineure de Saint-Molf est de 27,4 % en 2019 (dont 3,8% d'enfants de 0 à 2 ans), son taux de natalité est 1,07 % en 2020, le revenu médian annuel est inférieur à 21 000 €, les ménages sont composés d'en moyenne 2,79 personnes (Saint-Molf compte 21,3 % de familles avec 3 enfants et plus et environ 20 % de familles monoparentales). Les trois-quarts des actifs ne travaillent pas sur la commune.

L'équipe municipale a souhaité, pour sa micro-crèche, donner son empreinte éducative.

Les axes retenus sont la **citoyenneté, l'ouverture vers l'extérieur et le développement durable.**

b. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

L'accueil des enfants s'effectue avec l'implication des parents.

- *Participation aux activités*

En fonction de leurs disponibilités, les parents sont conviés à participer aux ateliers d'éveil au sein de la micro-crèche. Les compétences artistiques et culturelles des parents peuvent être à ce titre valorisées.

Les parents sont aussi sollicités pour accompagner les petits dans leurs sorties à l'extérieur de la structure et ainsi permettre un échange partenarial dans la commune auprès de la bibliothèque, du centre de loisirs, et plus largement auprès des partenaires petite enfance de la Presqu'île Guérandaise.

Sans la participation active et responsable des parents, les sorties seraient inenvisageables car elles ne respecteraient pas l'encadrement nécessaire à la sécurité des enfants.

- *Implication dans le fonctionnement*

Une consultation des parents est mise en place pour présenter aux parents volontaires les projets et échanger sur leurs éventuels questionnements (environ 2 réunions dans l'année).

Les familles sont sollicitées pour participer à des temps forts une ou deux fois par an. Une animation en lien avec les projets réalisés avec les enfants est proposée. Ces rencontres se font autour d'un goûter ou d'un pique-nique. Ce temps peut également être l'occasion de faire une rétrospective annuelle sur la vie du groupe d'enfants.

Une rencontre annuelle est proposée aux parents. L'équipe de professionnelles prépare, organise et anime ce temps de réunion qui a pour toile de fond un thème en lien avec la petite enfance.

Ce temps convivial permet :

- A l'équipe et aux parents de prendre le temps d'échanger en dehors de la présence des enfants.
- A l'équipe de travailler sur un thème éducatif et/ou de santé qu'elle partage ensuite avec les familles.

- *Modes de communication*

Les temps de transmissions à l'arrivée et au départ sont réalisés de manière individuelle par les professionnels.les et axés sur la valorisation de l'enfant dans son comportement au sein du groupe ou sa progression individuelle. L'équipe a pour souci de ne pas limiter l'enfant à ses besoins physiologiques. Si une transmission d'un comportement difficile est à réaliser, la discrétion sera respectée.

Pour toute demande administrative, la communication par mail (ou téléphone) est privilégiée pour ne pas solliciter la directrice sur son temps de présence auprès des enfants.

Pour les échanges tout au long de l'accueil de l'enfant, un temps est programmé après quelques mois d'accueil. Si besoin, les parents peuvent également prendre un rendez-vous avec la directrice sur ses jours de permanence administrative.

Afin de tenir informées les familles de la vie à la micro-crèche, un écrit : « les p'tites infos de « Les doudous en couleurs » relatent plusieurs fois dans l'année les projets de la structure.

Les informations des institutions et de l'organisation de la structure sont affichées dans l'entrée.

Les parents référents ont créé un groupe facebook pour échanger entre parents. La directrice y participe uniquement pour transmettre des informations sur des animations en lien avec la petite enfance (ateliers parents-enfants, conférence, etc.)

- *Dynamique sociale et partenariale*

La micro-crèche travaille avec de nombreux partenaires pour permettre aux jeunes enfants une ouverture sur l'extérieur : participation aux ateliers du relais petite enfance, continuité crèche-école avec des temps passerelle et des réunions avec les enseignants, activités communes avec le service enfance, sorties et emprunts à la bibliothèque, au marché, chez les commerçants et producteurs locaux, dans des parcs, expositions, ateliers-lecture avec l'association « Mille-feuilles et Petit-lu », etc. Des intervenants (psychomotricienne, nutritionniste, musiciens, artistes, etc.) peuvent également être sollicités pour offrir une nouvelle gamme d'activités et de nouvelles connaissances.

Les échanges intergénérationnels sont un axe de réflexion pour les futurs projets.

Des partenaires financiers permettent d'obtenir des subventions nécessaires au bon fonctionnement de la structure et de ses projets : CAF, MSA, département, DRAC, etc.

La micro-crèche est en lien permanent avec le service du suivi des établissements d'accueil des jeunes enfants de la PMI pour permettre la mise en place d'un fonctionnement assurant la sécurité et le bien-être des enfants et du personnel.

La micro-crèche inscrit son action dans une dynamique de travail en réseau avec les acteurs institutionnels du territoire, notamment le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les services départementaux. Ces partenariats visent à garantir un accompagnement global, cohérent et adapté aux besoins des enfants et de leurs familles. Ils permettent d'assurer le suivi de la santé, du développement et du bien-être des jeunes enfants, de soutenir la parentalité et de favoriser l'inclusion des familles en situation de vulnérabilité. Des échanges réguliers et une collaboration respectueuse des compétences de chacun contribuent à renforcer la qualité de l'accueil et à inscrire la micro-crèche dans une démarche de prévention, de soutien et de continuité éducative sur le territoire.

c. Les actions de soutien à la parentalité

Afin de permettre aux parents de concilier au mieux leur vie familiale et professionnelle, la micro-crèche favorise l'accueil des enfants dont les deux parents travaillent et leur propose des contrats d'accueil au plus près de leurs besoins.

La municipalité de Saint-Molf encourage les professionnels.les de la micro-crèche à mettre en place des actions de soutien à la parentalité : ateliers parents-enfants, rencontres intercommunales de la petite enfance avec les communes voisines, temps d'échanges avec un spécialiste du thème abordé, etc.

La commune de Saint-Molf participe au financement du Lieu d'accueil intercommunal parents-enfants.

d. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'accueil des familles en situation de précarité ou orientations sociales est facilité par différents dispositifs.

Les critères d'attribution des places facilitent l'accueil d'enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales et professionnelles et/ou qui sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle. Ces modalités garantissent la mixité sociale au sein de la micro-crèche.

Un tarif social individualisé selon les ressources, en lien avec la CAF ou les services sociaux, permettant aux familles les plus modestes de bénéficier d'une participation financière allégée. Les tarifs appliqués sont ceux déterminés par la CAF.

Des ateliers thématiques gratuits sont proposés : gestion du sommeil, nutrition, ateliers d'éveil parents-enfants, etc.

La micro-crèche offre la possibilité d'accueils ponctuels d'urgence (en dépannage) ou des horaires flexibles pour répondre aux situations instables (reprise d'emploi, RDV sociaux, démarches administratives).

Un travail en réseau avec le CCAS, la PMI et les associations locales est mis en place pour orienter les familles vers des aides complémentaires (RSA, logements, santé, accompagnement parental).

e. La démarche en faveur du développement durable

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, les professionnels.les de la micro-crèche intègrent à leur projet pédagogique cette dimension environnementale en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants.

L'entretien des locaux est effectué en majorité avec des produits naturels.

Les nouveaux bâtiments, dans le choix des matériaux, de l'isolation et des énergies seront construits dans une démarche de développement durable.

Les matériaux recyclés sont prioritairement utilisés lors des activités pédagogiques (ex : contenants pour peinture, pour jeux de sable ou d'eau, cartonnage, supports à peindre, journée sans jouets, etc.).

La micro-crèche achète un minimum de jeux neufs. Elle se procure en partie les jouets à la ressourcerie « La malle à rejouer » et en emprunte à la ludothèque de Piriac-sur-Mer, ce qui permet économie financière et roulement dans les jeux.

IV- Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil

Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil constitue une démarche **vivante, participative et évolutive**, au cœur de notre projet d'établissement. Il permet à l'équipe de :

- Faire le point sur les pratiques professionnelles,
- Valoriser les points forts de la structure,
- Identifier les axes d'amélioration,
- Et surtout, mettre en œuvre des actions concrètes pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles.

Véritable outil d'amélioration continue, cette évaluation donne du sens au travail quotidien. Elle engage à la fois les professionnelles et les familles dans une dynamique collaborative, où chacun est acteur de la qualité de l'accueil proposé.

Domaines évalués

L'évaluation porte sur plusieurs dimensions essentielles du fonctionnement de la micro-crèche :

- **L'accueil de l'enfant** : qualité de la période de familiarisation, écoute des besoins, respect des rythmes individuels, climat bienveillant.
- **Le projet pédagogique** : clarté des objectifs, cohérence dans la mise en œuvre, implication de l'ensemble de l'équipe.
- **La sécurité** : conformité aux normes, vigilance quotidienne, gestion anticipée des risques.
- **L'hygiène** : respect des protocoles, propreté des locaux, entretien régulier.

- **Les relations avec les familles** : qualité de la communication, écoute mutuelle, place faite aux parents dans la vie de la crèche.
- **Le personnel** : qualifications, stabilité de l'équipe, accès à la formation continue.
- **Les activités proposées** : diversité, accessibilité, adaptation au développement global de chaque enfant.

Outils mobilisés pour l'évaluation

Pour garantir une évaluation rigoureuse, plusieurs outils sont utilisés :

- Des **grilles d'observation** des enfants, des pratiques et des espaces,
- Des **questionnaires anonymes** à destination des parents,
- Des **questionnaires internes** pour les membres de l'équipe,
- Des **entretiens individuels** avec les professionnels,
- L'analyse des **relevés d'incidents ou de situations particulières**,
- Les **rapports des inspections** menées par les services de la PMI, de la CAF ou d'autres institutions partenaires.

Conclusion

Afin de s'assurer de la bonne qualité d'accueil et de son évolution positive, un bilan d'activité est réalisé chaque année et présenté à la Commission municipale enfance jeunesse.

Les indicateurs d'évaluation sont recueillis à travers les enquêtes réalisées auprès des familles et du personnel.

Évaluer le projet d'établissement a pour objectif de l'adapter aux évolutions du contexte et des pratiques dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil.

Le suivi du projet et l'évaluation sont assurés par la Mairie et sont débattus avec les partenaires privilégiés qui sont la CAF, la MSA et la PMI.

Le Maire,
Hubert DELORME